

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 2 février 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	0

Délibération n° CM02022018-05 <u>OBJET</u>
Avis sur la dénomination de la Communauté de Communes.

L'an deux mille dix-huit, le 2 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, *formant la majorité des membres en exercice.* **Etaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, VARIER Sylvain,

Madame Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 14 janvier 2017, suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, le Conseil communautaire a choisi de nommer la nouvelle Communauté fusionnée « Grand-Figeac ».

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que les Communes membres, par délibération de leur Conseil municipal, donnent leur avis sur cette dénomination. Cette procédure est nécessaire et urgente pour permettre d'enclencher le transfert des biens immobiliers des anciennes Communautés et Syndicats fusionnés au profit de la nouvelle Communauté de Communes Grand-Figeac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable au nouveau nom de la Communauté de Communes suite à la fusion du 1er janvier 2017 : « Grand-Figeac ».

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
A Planioles, le 6 février 2018

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 7/02/2018
et publication ou
notification
du 7/02/2018*

Le Maire,
Raymond AURIERES.